

2

MOTION

Groupe politique LSAP

Député : Taina Bofferding

Dépôt : 10.07.2025

Débat d'orientation N°8477 Rapport Caritas

La Chambre des Député(e)s,

- considérant que le débat du 10 juillet 2025 marque la fin des travaux parlementaires de la Commission spéciale « Caritas », instituée en octobre 2024 dans le contexte de ladite « affaire Caritas », avec pour objectif de tirer des conclusions claires permettant de mieux guider les décisions politiques dans le cadre d'urgences futures similaires ;
- constatant que la Commission spéciale « Caritas » a procédé à des travaux approfondis, comprenant notamment de nombreuses auditions, des analyses documentées ainsi qu'un dialogue soutenu entre les membres de la Commission, et que ces travaux se sont déroulés dans un esprit de collaboration interpartisane ;
- rappelant que les conclusions de ces travaux ont mené à l'élaboration d'un rapport final contenant une série de recommandations concrètes visant à prévenir de futurs dysfonctionnements, à renforcer la gouvernance et la transparence des relations entre l'État et les structures bénéficiaires de fonds publics, ainsi qu'à protéger au mieux les bénéficiaires des services sociaux ;
- soulignant que ledit rapport a été adopté à l'unanimité par l'ensemble des groupes politiques et sensibilités représentées à la Chambre, témoignant de la volonté commune de tirer les leçons de cette affaire au-delà des clivages partisans ;
- rappelant l'importance de traduire les conclusions issues d'une commission spéciale en actions concrètes afin de renforcer la confiance des citoyennes et citoyens dans l'institution parlementaire ;

invite le Gouvernement

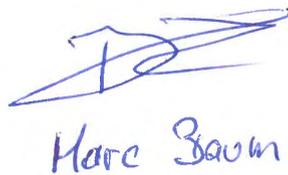
- à mettre en œuvre dans les meilleurs délais les recommandations contenues dans le précité rapport, notamment:

- d'évaluer les pratiques de paiement au profit des acteurs du secteur social, afin de réduire autant que faire se peut d'éventuels retards de paiement ;
- d'examiner des stratégies pour renforcer la transparence des flux financiers publics ainsi que la coordination entre les différents ministères, notamment en consolidant les compétences et le rôle de la commission d'harmonisation, pour disposer d'une vision globale du secteur conventionné ;
- d'évaluer les moyens de communication et les dispositifs déployés dans le contexte de gestion de crise, afin d'améliorer la réponse gouvernementale à une nouvelle situation de crise ;
- d'examiner les moyens visant à renforcer les efforts de documentation des décisions gouvernementales en cas de crise ;
- d'élaborer une stratégie pour gérer les situations d'urgence impliquant des retraits rapides de financements ou d'activités à l'étranger en concertation avec le Cercle de Coopération des Organisations Non Gouvernementales de Développement du Luxembourg asbl (« Cercle des ONG ») ;
- d'analyser le cadre législatif et réglementaire applicable face à un secteur social qui a fortement évolué, tout comme de la loi du 7 août 2023 sur les associations sans but lucratif et les fondations dans un délai de cinq ans ;
- d'évaluer l'opportunité de créer un point de contact pour les asbl en étroite collaboration avec l'Agence du Bénévolat, dont le rôle et les compétences doivent être renforcées ;
- de développer l'offre de formation destinée au personnel et aux administrateurs en étroite collaboration avec les acteurs du secteur social ;
- de rendre compte des résultats des travaux entamés par le Gouvernement avec la Fédération des acteurs du secteur social au Luxembourg asbl (« FEDAS ») ;
- de renforcer les ressources humaines pour conduire efficacement les enquêtes en matière de criminalité financière ;
- d'améliorer le cadre légal applicable aux mesures de confiscation en concertation avec les autorités judiciaires ;
- d'étudier les moyens pour faciliter les échanges d'information entre les autorités judiciaires, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSFF ») et le Commissariat aux Assurances.
- d'assurer une meilleure information juridique, en particulier en matière de droit du travail, à destination des acteurs du secteur social – notamment sur l'opportunité de mettre en place un plan de maintien dans l'emploi ou un plan social, ainsi que sur les implications d'un transfert d'entreprise ;
- de renforcer l'information et la communication sur les conditions dans lesquelles une reprise d'activités doit être considérée comme un transfert d'entreprise au sens du droit du travail, une fois les litiges en cours définitivement tranchés, et d'envisager, le cas échéant, des modifications législatives appropriées ;

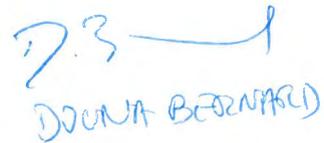
- d'analyser, dans une logique de dialogue social, l'opportunité d'introduire un délégué du personnel (à titre d'observateur sans droit de vote) dans les conseils d'administration des structures sociales à partir d'un certain seuil d'effectifs ;
- d'envisager le soutien et la promotion, en complément des formations ponctuelles, de l'offre de formations en cours d'emploi ainsi que de cursus universitaires en gestion du secteur non lucratif à l'Université du Luxembourg
- de réfléchir à une possible professionnalisation accrue des conseils d'administration, y compris à travers l'introduction d'un congé pour les administrateurs bénévoles dans les structures dépassant un certain seuil budgétaire et en personnel ;
- d'envisager la mise en place d'une couverture d'assurance étatique pour les bénévoles afin de mieux valoriser et sécuriser leur engagement au sein de la société civile.



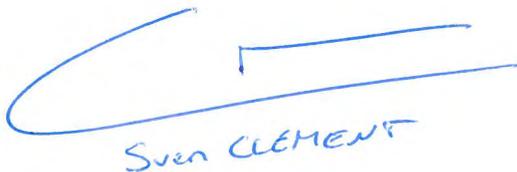
TAINA BOFFERDINO



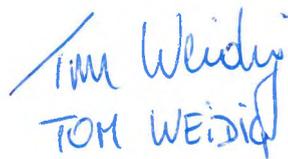
Marc Baum



Donna BOFFERDINO



Sven CLEMENT



Tom Weidig
TOM WEIDIG